

être connus à Sa Majesté Britannique, les nouvelles qu'elle reçut de son Ministre à la Cour d'Espagne, l'engagerent à envoyer de nouveaux ordres à celui qui résidoit auprès de l'Empereur. Mr. de Robinson s'en acquitta par le mémoire qu'il présenta le 7. Septembre. La Cour Imperiale procedoit avec trop de candeur pour avoir jamais eu la pensée que la négociation se pourroit accrocher à plusieurs des points énoncez dans le mémoire qu'on vient de citer. Elle s'apperçut que la Cour d'Espagne pourroit vouloir trouver à redire à des expressions qu'elle ne croyoit pas mériter la peine qu'on s'y arrêtaut un seul moment. Elle n'en eut donc aucune de changer le projet de contre-déclaration de la maniere que le Ministre d'Angleterre paroissoit le souhaiter, & elle lui donna tous les éclaircissemens qu'il demandoit par la réponse du 12. du même mois.

Dans ces entrefaites, le Sr. d'Esquilluz, chargé des affaires d'Espagne, reçut un Courier de la Cour, qui, à ce qu'il assuroit, ne lui avoit été dépêché que pour faciliter l'accommodement qui se traitoit par la médiation du Roi de la Grande-Bretagne. On lui communiqua le précis de la réponse remise à Mr. de Robinson, comme aussi le projet de la contre-déclaration tel qu'il avoit été dressé en dernier lieu. Il ne donna pas à connoître qu'il y trouvât *des illusions, des injures & de la hauteur*, & il ne s'expliqua pas d'une maniere à faire croire que L. Maj. Cath. en seroient si fort choquées. En un mot, on ne lui découvrit aucun mécontentement, du moins sur ce sujet, & il se hâta de dépêcher son Courier en Espagne.

Pendant que tout ceci se passa, la Cour Imperiale ignoroit absolument que la modalité à laquelle elle s'étoit tenuë jusqu'ici de terminer le tout par le moyen d'une déclaration & contre-déclaration,